



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 4-2018 - Séance du 26 mars 2018 - Orale

Tilleuls classés au chemin du Praz-Dagoud

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 30 octobre 2017, la municipalité a transmis la réponse à l'interpellation de Mme Simonet et consorts (26 juin 2017) traitant de la problématique de la présence de tilleuls sur la partie sud de la parcelle accueillant la crèche-garderie.

Dans cette réponse, paragraphe 4, la municipalité a indiqué qu'elle prendrait les mesures nécessaires et préconisées. Elle a donc mandaté l'entreprise Arbrexperits afin de procéder, durant le mois de février, à un nouvel examen.

Cette entreprise préconise d'une part la pose de haubans et, d'autre part, le traitement des arbres contre la présence des pucerons (qui induisent ensuite la présence de miellat).

La municipalité a donc décidé de mandater cette entreprise afin de sécuriser et d'assainir ce secteur, au niveau de ces tilleuls.

Le montant de travaux s'élève à CHF 5'449.- TTC.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 12 mars 2018

M. Gygli, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal